



Déclaration du Président de la SADC et Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, exigeant la levée de toutes les sanctions imposées à la République du Zimbabwe

25 octobre 2022

1. De nouveau, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la République du Zimbabwe, et réitère ses appels en vue de la levée inconditionnelle et immédiate des sanctions imposées aux citoyens et aux institutions du Zimbabwe.
2. La SADC est profondément préoccupée par l'affirmation selon laquelle les sanctions sont de « nature ciblée » et visent à punir unilatéralement quelques individus. En réalité, cette situation a un effet d'entraînement sur le reste du pays en imposant une perception négative généralisée du Zimbabwe à travers le monde, en particulier sur les marchés financiers internationaux qui sont particulièrement sensibles.
3. En conséquence, le pays n'est pas en mesure d'attirer les investissements directs étrangers, les lignes de crédit et les autres services financiers essentiels au développement socio-économique du pays. La situation est d'autant plus préoccupante compte tenu du fait que le monde œuvre à la reprise rapide de l'économie suite à la crise liée à la pandémie de COVID-19 qui a paralysé la société et l'économie pendant au moins deux ans ; situation qui est aujourd'hui aggravée par une hausse générale de l'inflation au niveau international. Le Zimbabwe, comme la plupart des pays en développement, est particulièrement exposé à ces tendances et les sanctions unilatérales aggravent la situation de son économie.
4. La SADC est attachée à la consolidation de la démocratie en Afrique australe, et bien sûr, ailleurs dans le monde. Il est prévu que le Zimbabwe organise des élections nationales régulières à la mi-2023. Dans cette perspective, la SADC appelle ceux qui ont imposé des sanctions au Zimbabwe à permettre aux citoyens du pays d'exercer leurs droits démocratiques et à ne pas utiliser les sanctions comme un mécanisme occulte destiné à provoquer un changement de régime.

5. La SADC est également attachée à l'esprit du multilatéralisme. À cet égard, elle note que les sanctions imposées à une autre nation de la famille de l'humanité sont à prendre en toute conformité avec le droit international. À ce propos, la SADC salue le rapport du Rapporteur spécial sur les conséquences négatives des mesures contraignantes unilatérales au regard de la jouissance des droits de l'homme, Alena Douhan, sur sa mission au Zimbabwe (document A/HRC/51/33/Add.2) et qui a recommandé la levée des sanctions unilatérales en vertu des principes du droit international.

6. La SADC soutient pleinement la conclusion du Rapporteur spécial selon laquelle les sanctions, y compris les sanctions indirectes, et les différentes formes de non-respect par les banques et les entreprises étrangères ont eu un impact significatif sur la population et le gouvernement, et ont aggravé les problèmes économiques et humanitaires préexistants.

**Le Président de la SADC et
Président de la République démocratique du Congo (RDC), S.E Félix Antoine
Tshisekedi Tshilombo**

25 octobre 2022